



Burkina Faso
Unité-Progress-Justice

Commission de l'Informatique et des Libertés



RAPPORT ANNUEL 2014



NOVEMBRE 2015

La protection des données à caractère personnel et de la vie privée au Burkina Faso

RAPPORT ANNUEL 2014

RAPPORT ANNUEL 2014

La Loi 010-2004/AN du 20 avril 2004, en son article 45, dispose : « la Commission présente chaque année, au Président du Faso, au Président de l'Assemblée nationale et au Président du Conseil constitutionnel, un rapport rendant compte de l'exécution de sa mission. »



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| SOMMAIRE..... | 4 |
| LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS..... | 5 |
| AVANT-PROPOS..... | 7 |
| INTRODUCTION..... | 8 |
| CHAPITRE 1 : LA SENSIBILISATION..... | 10 |
| I. De la célébration de la Journée internationale de la protection des données personnelles et du lancement de la Campagne d'éducation au numérique..... | 11 |
| II. Des séminaires de sensibilisation aux enjeux de la protection des données personnelles, au profit des différentes couches socioprofessionnelles..... | 11 |
| III. Contribution de la CIL à des sessions de formation et de sensibilisation..... | 13 |
| IV. Des actions de communication et de relations publiques..... | 14 |
| CHAPITRE 2 : LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI..... | 18 |
| I. Des missions de contrôle..... | 19 |
| II. Des demandes d'avis et de conseils..... | 20 |
| III. Des plaintes..... | 21 |
| CHAPITRE 3 : LE RENFORCEMENT DES CAPACITES..... | 24 |
| I. De la formation du personnel..... | 25 |
| II. De la contribution de la CIL à la formation initiale des étudiants..... | 26 |
| CHAPITRE 4 : DE LA PARTICIPATION DE LA CIL AUX RENCONTRES INTERNATIONALES..... | 28 |
| CHAPITRE 5 : DE LA COOPERATION SOUS-REGIONALE ET INTERNATIONALE..... | 36 |
| CHAPITRE 6 : DES SESSIONS ET AUTRES ACTIVITES INTERNES DE LA COMMISSION..... | 40 |
| I. Le fonctionnement de la Commission..... | 41 |
| II. La gestion administrative et financière..... | 42 |
| CHAPITRE 7 : DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS..... | 46 |
| LA CIL EN IMAGES..... | 52 |
| TABLE DES MATIERES..... | 54 |

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

- ABE2A** : Association pour le Bien-être des Enfants et des Adolescents d'Afrique
- AFAPDP** : Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles
- ARCEP** : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
- BCEAO** : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CES** : Conseil Economique et Social
- CMDT** : Conférence mondiale de développement des télécommunications
- CSC** : Conseil Supérieur de la Communication
- DGPN** : Direction Générale de la Police Nationale
- ENP** : Ecole Nationale de Police
- FGI** : Forum pour la Gouvernance de l'Internet
- INSD** : Institut National de la Statistique et de la Démographie
- MDENP** : Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes
- MICA** : Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
- OIF** : Organisation internationale de la Francophonie
- SIF** : Système Intégré sur le Foncier
- SINEA** : Salon International de l'Enfant et de l'Adolescent de Ouagadougou
- RCE** : Règles Contraignantes d'Entreprise
- RECEF** : Réseau des compétences électorales francophones
- TIC** : Technologie de l'information et de la communication
- UIT** : Union internationale des télécommunications





Marguerite OUEDRAOGO / BONANE
Présidente de la CIL

AVANT-PROPOS

L'administration étant une continuité, le rapport 2014 de la CIL s'inscrit dans cette logique par une continuité d'actions et de réflexions qui s'orientent vers une protection des données personnelles des citoyens burkinabé, en cohérence avec l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et dans un contexte où les données sont en perpétuelle mutation.

2014 est à nouveau un exercice, avec une dynamique autre : la communication amorcée, depuis le démarrage des activités de la CIL, connaît un regain d'intensité.

Ainsi, les séminaires thématiques au profit de couches socioprofessionnelles, la campagne d'éducation au numérique, au profit des élèves des lycées et collèges, la sensibilisation par les téléfilms, la publicité institutionnelle et la poursuite de la coopération internationale en matière de protection des données personnelles ont animé la vie de la Commission, cette année.

En outre, des missions d'information auprès de structures traitant de données personnelles sont une autre forme de sensibilisation incisive et personnalisée qui permet à ces dernières de mieux comprendre le sens et la mission de la CIL.

Par ailleurs, 2014 a vu la désignation et l'installation des points focaux à la protection des données personnelles au sein des structures publiques et privées. Relais de la CIL dans leurs administrations respectives, les points focaux veillent à la protection de la vie privée de leurs collègues et de tous ceux qui ont accès à leurs services.

2015 annonce une poursuite de la sensibilisation, levier de la prise de conscience d'une meilleure protection des données personnelles, la formation du personnel, l'accueil des nouveaux membres de la CIL et enfin la consolidation de la coopération internationale en matière de protection des données personnelles.



RAPPORT
ANNUEL 2014

INTRODUCTION

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Chaque année, la CIL, conformément à l'article 45 de la loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel, produit un rapport d'activités qu'elle présente au Président du Faso, au Président de l'Assemblée Nationale et au Président du Conseil Constitutionnel.

2014 a été une année pleine pour la CIL, conformément au programme, la quasi-totalité des activités ont été réalisées. La campagne de visibilité a été au centre des actions majeures. La Commission a également mené des actions de contrôle dans les secteurs du recrutement et de l'hôtellerie. Dans le cadre du fonctionnement administratif, il est à noter des nominations au sein de la CIL.

La CIL a mis en œuvre son programme d'activités 2014, qui fait l'objet du présent rapport. Il compte sept (07) chapitres.

Le chapitre 1 fait l'état des lieux des activités de promotion et de vulgarisation de la loi, de sensibilisation aux enjeux de la protection des données personnelles.

Le chapitre 2 fait le point des activités de la CIL entrant dans le cadre de sa mission de veille pour une application effective de la loi.

Le chapitre 3 donne un aperçu des actions de renforcement des capacités du personnel et des membres de la Commission.

Le chapitre 4 est consacré aux rencontres internationales.

Le chapitre 5 traite de la coopération internationale.

Le chapitre 6 fait le récapitulatif du fonctionnement, de la gestion administrative et financière de la Commission.

Le chapitre 7 est consacré aux difficultés et recommandations.



**DONNÉES
PERSONNELLES**

À PROTÉGER

Chapitre
01

RAPPORT ANNUEL 2014

LA SENSIBILISATION

La problématique de la protection des données personnelles est de plus en plus présente dans notre vie quotidienne mais, ils sont peu nombreux ceux qui en sont informés. La Commission ne cesse, pour cela, de communiquer sur la problématique, afin de se donner les moyens de réussir sa mission principale qui est d'informer et de protéger les citoyens. La sensibilisation a une place centrale dans notre programme annuel d'activités. Ce programme spécifique de sensibilisation comprend, aussi bien des séminaires, des ateliers, des conférences publiques que des études pour comprendre l'impact de la technologie sur la protection des données et de la vie privée des personnes. Au cours de l'année 2014, le programme de sensibilisation s'est déroulé comme suit :

I. De la célébration de la Journée internationale de la protection des données personnelles et du lancement de la campagne d'éducation au numérique

La CIL a célébré, le 28 janvier 2014, la Journée internationale de la protection des données personnelles. Cette célébration, qui a eu lieu au Lycée Philippe Zinda Kaboré (LPZK) à Ouagadougou, a servi de tremplin au lancement officiel de la Campagne d'éducation au numérique (CEN), initiée par la CIL, au profit des élèves des lycées et collèges.

La cérémonie de lancement de la Campagne d'éducation au numérique a été placée sous le parrainage du Ministre des Droits Humains et de la Promotion Civique (MPDHPC), Madame Prudence Julie M. N. K. NIGNAN/SOMDA et a connu la participation d'autorités politiques et administratives de la ville de Ouagadougou.

Une communication a été faite sur « *Les enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée des scolaires, à l'ère du numérique* », suivie d'un jeu de questions-réponses sur la protection des données personnelles, qui a permis de gratifier les élèves de gadgets estampillés "Commission de l'Informatique et des Libertés".

Toujours à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la protection des données personnelles, la CIL a mené plusieurs autres activités de communication dont :

→ la réalisation de jeux radiophoniques à travers trois (03) radiodiffusions de la ville de Ouagadougou ;

→ la réalisation ou la participation à trois (03) émissions télévisées :

- « Ça se passe à la télé », émission dominicale de divertissement, enregistrée en deux parties. Elle a été diffusée sur les antennes de la Télévision Nationale du Burkina (RTB) le dimanche 26 janvier 2014 et le dimanche 02 février 2014. Une émission animée par des membres de la Commission, des cadres, des partenaires de la CIL et des experts, sur les dangers liés à l'utilisation des TIC et les conseils pratiques pour les éviter, les questions relatives au tracking sur Internet, le profilage et l'éducation au numérique.
- « RTB Matin », du mardi 28 janvier 2014, pour sensibiliser les populations aux enjeux de la protection des données personnelles et annoncer les activités entrant dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la protection des données personnelles ;
- la diffusion des téléfilms de sensibilisation à la protection des données personnelles et de la vie privée, du 25 au 28 janvier 2014 sur la Télévision Nationale du Burkina (RTB).

II. Des activités de sensibilisation aux enjeux de la protection des données personnelles au profit des différentes couches socioprofessionnelles

I. La campagne d'éducation au numérique

Après le lancement de la campagne d'éducation au numérique, le 28 janvier 2014 au Lycée Philippe Zinda Kaboré, à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la protection des données personnelles, les actions se sont poursuivies, pendant l'année scolaire 2013-2014, à Bobo-Dioulasso et Tenkodogo.

Ainsi, la CIL a organisé respectivement les 16 février et le 29 mars 2014, au Lycée Ouezin Coulibaly (LOC), à Bobo Dioulasso, et au Lycée Rialé à Tenkodogo, des campagnes de sensibilisation au bénéfice des élèves de ces différents établissements. Chaque activité a réuni plus de deux cents élèves.

En présence du proviseur, du collège des professeurs et des élèves des différents établissements, l'équipe de la CIL a égrené et, de manière illustrative par des projections de téléfilms, toute la problématique de la protection des données des jeunes scolaires. Cette méthode de sensibilisation qui se veut être interactive, est marquée par un jeu de questions / réponses et une motivation des élèves par des dons de gadgets divers, notamment des tee-shirts, des casquettes, des porte-clés.

La CIL a pu apprécier positivement la portée et l'efficacité de cette approche car son impact se mesure visiblement par l'intérêt que suscite le sujet auprès des élèves.

2. Les séminaires de sensibilisation des gouverneurs et hauts-commissaires

Dans la continuité de son programme de sensibilisation des cadres de l'administration déconcentrée, en collaboration avec le Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité (MATS), la CIL a tenu deux séminaires, respectivement le 17 février 2014 à Bobo-Dioulasso et le 28 mars 2014 à Tenkodogo sur les enjeux de la protection des données à caractère personnel et de la vie privée dans les administrations déconcentrées.

A Bobo-Dioulasso, le séminaire a concerné les gouverneurs et haut-commissaires des régions des Hauts-Bassins, des Cascades, de la Boucle du Mouhoun et à Tenkodogo, il a réuni les gouverneurs et haut-commissaires des régions du Centre-Est, Est, Sahel et du Centre-Nord, soit, une cinquantaine de participants environ.

Les participants ont donc été sensibilisés, non seulement sur les menaces qui peuvent exister dans le cyberspace dans un contexte miné par la cybercriminalité et le vol de grandes bases de données, mais aussi sur les codes de bonnes pratiques et les mesures de protection à l'endroit

des hautes autorités des régions décentralisées. Pour ce faire, les thèmes relatifs à la sécurité informatique et aux enjeux liés à la protection des données personnelles ont été développés, de même qu'a été présenté le cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles au Burkina Faso.

3. Le séminaire de sensibilisation des cadres de la BCEAO

La CIL a tenu, au profit des cadres de l'Agence principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Ouagadougou, un séminaire qui s'est tenu en deux temps, les vendredi 09 et 16 mai 2014.

Ce séminaire en deux étapes a connu la présence de la Présidente de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL), des membres de la Commission, du Directeur National, du Directeur de l'Agence principale de la BCEAO, ainsi que de leurs conseillers.

Cette série d'ateliers de sensibilisation, initié par la CIL, avec l'accord des responsables de BCEAO/Ouaga, avait pour objectif principal, de sensibiliser les cadres aux enjeux de la protection des données personnelles, de la sécurité des systèmes d'information et de les informer du cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles au Burkina Faso. Les différentes présentations ont été suivies d'échanges.

Les participants ont eu droit à des présentations diverses et variées sur la sécurité des systèmes d'information, sur l'insécurité engendrée par la mobilité du poste de travail, en l'occurrence le BYOD (Bring your own device) dans les milieux bancaires, le cadre juridique et institutionnel de protection des données personnelles au Burkina Faso, les fichiers utilisés par la BCEAO, la protection des données à caractère personnel et des données bancaires.

4. Le séminaire de sensibilisation des conseillers et cadres de la Présidence du Faso

Le programme de sensibilisation aux enjeux de la protection des données personnelles de la CIL a concerné cette année, et pour la première fois, les conseillers et les cadres de la Présidence du Faso.

Ainsi, le 04 juillet 2014, ce fut d'abord une dizaine de conseillers du Président du Faso, le secrétaire général de la Présidence du Faso et des directeurs centraux qui ont reçu la Présidente et son équipe, accompagnées d'experts. Ce séminaire a été l'occasion pour les participants de s'imprégner des questions relatives à la protection des données personnelles et à l'usage de l'Internet, notamment à travers des thèmes comme la sécurité des systèmes d'information et enjeux liés à la protection des données personnelles, le cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles (loi 010-2004/AN du 20 avril 2004), les nouveaux défis de la protection des données à caractère personnel face à l'évolution fulgurante des technologies de l'information et de la communication, l'utilisation des réseaux sociaux, quelques systèmes de protection des données personnelles.

Le 24 juillet 2014, ce fut au tour d'une quarantaine de cadres et agents de la Présidence du Faso, d'être sensibilisé à la même problématique et aux mêmes thèmes.

5. Des séminaires de sensibilisation des agents de la Police nationale

Pour ne laisser aucune partie de la société burkinabè en marge de sa politique de sensibilisation, la CIL a mené, en 2014, des actions en direction de la Police Nationale. Ainsi, les responsables de la Direction générale de la Police nationale et les élèves de la Promotion sortante 2014 de l'Ecole Nationale de Police ont bénéficié, tour à tour, d'un séminaire de sensibilisation.

En effet, à l'occasion de la sortie de la promotion 2014 des élèves de l'Ecole Nationale de Police et sur demande du Parrain de la Promotion, le Professeur Jean COULIDIATY, Ministre du développement de l'économie numérique et Postes (MDENP), la CIL a tenu, au sein de l'Ecole Nationale de Police, les 28 et 29 juillet 2014, deux sessions de sensibilisation aux enjeux de la protection des données personnelles, au profit des 800 élèves de ladite promotion.

Ce séminaire a été l'occasion pour la CIL d'entretenir les agents en charge de la sécurité publique des citoyens sur différents thèmes, dont le traitement des données personnelles dans l'enquête judiciaire, la force probante de

la preuve numérique dans l'enquête judiciaire, les conseils pratiques pour une protection des données personnelles dans l'usage des TIC, le cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles (Loi 010-2004/AN).

A la Direction générale de la Police Nationale, le séminaire s'est déroulé, en présence du Directeur général de la Police, des directeurs de service et des premiers responsables des commissariats de la ville de Ouagadougou. Les mêmes thèmes ont été développés à leur profit.

III. De la contribution de la CIL à des sessions d'information et de sensibilisation sur ce plan, les structures suivantes, ont saisi la Commission pour des actions de sensibilisation :

1. Le Salon de l'enfant et de l'adolescent (SINEA)

A l'occasion de la tenue à Ouagadougou, les 14, 15 et 16 juin 2014, de la première édition du Salon international de l'enfant et de l'adolescent (SINEA) organisé par l'Association pour le Bien-être des Enfants et des Adolescents d'Afrique (ABE2A), la CIL a apporté sa contribution, en faisant un exposé au cours d'un panel consacré aux droits et devoirs des enfants sur le thème : « Enfants et adolescents à l'ère des TIC : quels conseils pratiques pour éviter les atteintes à leurs droits fondamentaux ? ». Le panel a réuni une cinquantaine de personnes, notamment les parents d'élèves, les éducateurs, les élèves.

La CIL, dans son exposé, a présenté les avantages et les risques liés à l'utilisation de l'Internet, les conseils pour éviter les atteintes aux données personnelles et à la vie privée des jeunes.

2. De la sensibilisation des élèves du Collège de la Sainte Famille

Dans le cadre de leurs activités de fin d'année, les élèves du collège de la Sainte Famille ont sollicité et obtenu de la CIL, l'animation d'une conférence sur les dangers, les pièges des TIC et les bonnes pratiques pour leur utilisation saine et responsable. La sensibilisation a été axée, entre autres, sur la présentation de la Commission de l'Informatique et des Libertés, ses missions,

les avantages et inconvénients de l'Internet, de la téléphonie mobile, des réseaux sociaux. Des conseils pratiques ont été prodigués à une centaine de jeunes environ, pour une utilisation saine de l'Internet et des autres technologies de l'Information et de la communication.

3. De la participation de la CIL au Forum pour la gouvernance de l'Internet au Burkina Faso

La Commission de l'Informatique et des Libertés a participé à l'animation du Forum sur la gouvernance de l'Internet, dans la salle de conférence de la Direction générale de la coopération (DGCOOP), en collaboration avec le Réseau Burkina NTIC, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) et le Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP).

Cette participation a consisté en une communication sur le thème « Internet et défense des intérêts et des droits de la personne : le cadre juridique de protection des données personnelles au Burkina Faso » effectuée par la Direction des affaires juridiques et du contentieux de la CIL.

4. De la sensibilisation des jeunes filles de l'Alliance chrétienne aux bonnes pratiques sur Internet (camp biblique Réunie)

Lors d'un camp biblique, tenu en juillet 2014, des jeunes filles de l'Alliance chrétienne ont sollicité une session d'échanges sur la protection de la jeune fille à l'ère de l'Internet. Une centaine de campeuses ont été sensibilisées, au cours d'une séance, qui s'est tenue sur le site de l'Alliance chrétienne à Kamboinsé.

5. De la participation de la CIL à un cadre de concertation sur la création des entreprises en ligne

Le 08 octobre 2014, la CIL a participé à un cadre de concertation pour la réalisation d'une plateforme d'interconnexion entre les guichets uniques du foncier, en vue de la création d'entreprises en ligne, organisé par la Maison de l'entreprise. Cette participation entre dans le cadre de la mission de conseils que doit jouer la CIL auprès des organismes qui ont des projets de mise en œuvre de traitement de données à caractère personnel.

6. De la participation de la CIL aux rencontres du Groupe de gestion de l'information de l'INSD

La CIL participe, depuis juillet 2014, aux rencontres périodiques du Groupe de Gestion de l'Information (GGI), institué auprès de l'Institut national de la statistique en qualité de membre observateur. Œuvrant dans la coordination humanitaire, le groupe sectoriel « gestion de l'information » a pour objectif de rendre l'information disponible, afin de soutenir la prise de décision des acteurs humanitaires. Il a été sollicité de la CIL, une communication sur le thème « Gestion de l'information contenant des données à caractère personnel » et un accompagnement dans la mise en œuvre de sa politique.

7. De la participation de la CIL aux travaux du Comité de mise en œuvre du SIF dans le cadre du MCA

La CIL participe, depuis 2012, aux travaux de mise en place du Système Intégré du Foncier (SIF), un projet mis en œuvre par le Ministère du Commerce et de l'Artisanat, dans le cadre de la modernisation des services fonciers de l'administration. Les travaux de cette année, environ une dizaine de rencontres, ont abouti à la mise en place de la base de données, indispensable à l'opérationnalisation du SIF, dans le cadre du contrat LTP69 « Collecte et mise à jour des données foncières, domaniales et cadastrales ».

IV. Des actions de communication et de relations publiques

Pour appuyer sa stratégie de sensibilisation et de visibilité, la Commission a mené de multiples actions par le biais des médias. Aussi, des séminaires de sensibilisation ont été menés au sein de différentes administrations publiques, d'établissements scolaires, etc. Un projet de films de sensibilisation dont les scénarios s'inspirent du vécu quotidien des citoyens dans l'usage des TIC est en cours de réalisation.

1. Des Relations publiques

Dès sa prise de service, en octobre 2013, la Présidente de la CIL a effectué des visites de courtoisie à des autorités politiques et administratives. Cela s'est poursuivi en 2014, avec trois visites effectuées.

D'abord, le 29 avril 2014, la présidente a reçu Madame la Présidente du Conseil supérieur de la communication (CSC). Cette visite de courtoisie s'est soldée par la signature d'une convention de partenariat entre les deux institutions.

Ensuite, elle a rendu visite au Médiateur du Faso, audience au cours de laquelle les deux premiers responsables ont échangé sur les missions respectives de leurs institutions et envisagé des pistes possibles de collaboration.

Enfin, le 02 septembre 2014, la Présidente a été reçue en audience par le Président du Conseil économique et social.

Au cours de cette visite, la Présidente de la CIL a proposé au Président du CES de se pencher sur la question de la protection des données personnelles comme thème d'une des sessions annuelles du CES. Cette proposition a été accueillie favorablement et des échanges de correspondances ont eu lieu à cet effet.

Chaque visite a été une occasion pour la CIL de présenter le cadre juridique et institutionnel de la protection des données au Burkina Faso, afin de mieux le faire connaître.

Toujours dans le cadre de ses actions de relations publiques, la CIL a octroyé, le 23 mai 2014, un prix spécial sur la protection des données personnelles et de la vie privée, lors de la célébration des Galian, cérémonie qui consacre l'excellence au sein de la presse.

2. De la participation de la CIL à la Semaine nationale de l'Internet 2014

L'édition 2014 de la Semaine nationale de l'Internet (SNI), placée sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, a eu comme marraine, la Présidente de la CIL. La CIL a donc activement pris part aux activités de la 10^e édition de la SNI 2014, tenue du 18 au 23 décembre 2014, avec pour thème « La protection de l'enfance en ligne ». Au nombre des activités, on retient :

- le discours de la présidente de la CIL, prononcé lors de la cérémonie d'ouverture ;
- la participation au jury officiel de la SNI 2015 ;

- la participation à la journée du thème ;
- la participation à l'enregistrement d'une émission télé sur le thème ;
- la participation à la journée du thème ;
- la participation à la soirée de palmarès des Jeux concours TIC, Grand Prix des TIC du Président du Faso au cours de laquelle un Gambré d'honneur a été décerné à la CIL ;

En outre, la CIL a animé un stand au Salon International des TIC de Ouagadougou (SITICO), qui a eu lieu à la Place de la nation. Elle a obtenu d'ailleurs, le premier prix en stand.

3. De la diffusion de films de sensibilisation

Des téléfilms de sensibilisation thématiques ont été réalisés par la CIL à l'intention de tous les citoyens, avec un soin particulier aux différents cas de violation de données personnelles. La diffusion de ces téléfilms a fait l'objet de contrats avec les chaînes de télévision TNB, BFI, Canal 3, selon le calendrier suivant :

- du 05 au 31 juin 2014 : diffusion des téléfilms de sensibilisation par la Télévision Nationale du Burkina et par BFI
- 18 mai au 15 juin : diffusion des téléfilms de sensibilisation par la télévision Canal3

4. De la publicité institutionnelle

La publicité institutionnelle a pour but, de faire connaître la Commission de l'Informatique et des Libertés. Cette connaissance passe par la compréhension et la vulgarisation de ses missions. Cette publicité a été diffusée aux heures de pointe dans les grands carrefours de Ouagadougou et pendant les heures d'audience des chaînes de télévision, selon le programme suivant :

- **17 juillet au 7 août 2014** : diffusion sur écran LED de spot publicitaire.
- **15 au 29 septembre 2014** : rediffusion sur écran LED de spot publicitaire / CIL

5. Des couvertures médiatiques des séminaires et ateliers, de la formation du personnel et des membres de la CIL

Conformément à ses missions, la Direction de la communication et des relations publiques, a planifié et organisé les couvertures médiatiques (radios, télévisions et presses écrites) des événements initiés par la CIL.



Légende photo



Campagne d'éducation numérique à Bobo Dioulasso





Chapitre **02**

RAPPORT ANNUEL 2014

LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

L'une des principales missions de la Commission de l'Informatique et des Libertés est de s'assurer de la conformité des traitements de données personnelles avec la loi portant protection de ces données. À cet effet, la Commission dispose d'un pouvoir de contrôle qu'elle exerce a priori par des avis ou des conseils, a posteriori, par des missions de contrôle et de vérification sur place et sur pièces ; elle procède également au traitement des plaintes et réclamations qu'elle reçoit.

Au cours de l'année 2014, la CIL a réalisé quatre missions de contrôle, délibéré sur une demande d'avis, deux demandes d'autorisation de mise en œuvre de traitements, et traité deux plaintes formalisées.

I. Des missions de contrôle

Conformément à ses missions de contrôle des applications de l'informatique aux traitements de données personnelles et de vérification sur place (article 26 et 37 la loi 010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel), la CIL a retenu cette année comme cibles, les secteurs de l'hôtellerie et des recrutements et placements.

Les contrôles ont concerné neuf (09) structures hôtelières de la ville de Ouagadougou et six (06) agences de recrutement et de placement dont l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi, YONS Associates, Access Canada, RMO Job Center, EFFICIENCE Conseil, ACECA International.

Les dites missions de contrôle ont eu pour objectif de vérifier la conformité de la collecte et du traitement des données personnelles avec les dispositions de la loi 010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel, en s'appuyant sur les critères suivants :

- les raisons légitimant la collecte des informations ou données ;
- les types d'informations sur les personnes, objets de la collecte ;
- le fondement juridique de la collecte (existence ou non d'un texte juridique autorisant cette collecte) ;

- les destinataires des informations collectées ;
- les mesures de sécurité (disponibilité, intégrité, confidentialité) qui entourent la collecte et le traitement des informations collectées ;
- la durée de conservation des données collectées.

I. De la mission de contrôle dans les hôtels et autres lieux d'hébergement

Les structures contrôlées sont les suivantes : AZALAÏ, SPLENDIDE, PALM-BEACH, YIBI, PACIFIC, JOLY, SOMKETA, OK-INN, PALACE.

Outre les traitements courants, telles la paie, la gestion du personnel, ces structures mettent également en œuvre des traitements spécifiques comme la vidéosurveillance (en temps réel avec ou sans sauvegarde d'images), l'enregistrement du client (sur place ou à distance par le biais de site Internet) à des fins de contrôle de police.

Les différents contrôles révèlent que :

- les traitements ne sont pas déclarés à la CIL ;
- la vidéosurveillance n'a généralement pas été expliquée aux travailleurs, ni annoncée de façon explicite, aux usagers des lieux ;
- pour les cas de vidéosurveillance avec enregistrement de données personnelles, il n'existe pas de délai fixe de conservation des images ;
- la fiche de police n'est pas au standard international, puisque comportant des données de filiation, ce qui paraît excessif.

Aussi, des recommandations ont été adressées aux structures contrôlées, afin de prendre en compte les observations énumérées.

2. De la mission de contrôle des agences de recrutements et de gestion des ressources humaines

Outre les traitements courants, telles la paie, la gestion du personnel, les structures contrôlées mettent également en œuvre des traitements spécifiques comme l'enregistrement des demandeurs de travail ou les candidatures aux

offres de recrutement. Ces actes pouvant se faire sur place ou à distance par le biais de site Internet.

Les contrôles effectués révèlent que :

- les traitements ne sont pas déclarés à la CIL ;
- pour la collecte de données intitulée situation de handicap, celles-ci ne sont pas sécurisées ;
- certains cabinets pratiquent des tests, pour soit déterminer le quotient intellectuel de leurs candidats, soit pour révéler des caractères psychiques ou psychologiques des candidats ;
- les données peuvent être collectées à distance à partir de site web, ce qui pose le problème de sécurité au cours des différentes transactions.

Ainsi, des recommandations ont été adressées aux structures contrôlées afin de prendre en compte les observations énumérées, notamment en codifiant les informations ayant trait aux handicaps, aux caractères psychique ou psychologique.

II. Des demandes d'avis et de conseils

Conformément à l'article 18 de la Loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004, pour tous les traitements envisagés par ou au profit de l'Etat, le responsable doit requérir l'avis de la CIL, avant la mise en œuvre.

Par ailleurs, la Commission a pour mission d'informer et de conseiller toute personne qui souhaite créer une base de données à caractère personnel sur les formalités préalables à respecter.

Au cours de l'année 2014, la Commission de l'Informatique et des Libertés a reçu et traité deux demandes d'autorisation relatives à un transfert de données et à la mise en œuvre d'un traitement de données biométriques, provenant respectivement d'une structure publique et d'une structure privée.

1. De la demande d'autorisation de AIRTEL Burkina Faso S.A. pour le transfert et le traitement de données à l'étranger

La CIL a été saisie par l'opérateur de téléphonie mobile AIRTEL-Burkina Faso S.A. d'une demande

d'autorisation de transfert de données à caractère personnel de sa clientèle, hors du territoire du Burkina Faso.

Après examen de la demande, il s'avère que, même si la politique d'externalisation des données des entreprises est une réalité guidée par des intérêts économiques partout dans le monde et en particulier, au sein des filiales appartenant au même groupe, celles-ci doivent impérativement concilier ces intérêts avec la protection des données à caractère personnel.

Aussi, la CIL, à la lumière du dossier examiné, a noté un certain nombre de préoccupations, dont :

- l'absence de garantie juridique relativement au respect de la finalité et de la durée de conservation des données qui doivent faire l'objet de transfert, dans la mesure où le pays destinataire dispose d'un pouvoir discrétionnaire sur les données, une fois transférées ;
- l'absence de garantie de sécurité et de confidentialité relativement aux données à transférer ;
- la disproportionnalité des données à transférer par rapport à la finalité poursuivie, qui est d'offrir de meilleurs services aux abonnés ;
- le transfert projeté n'apporte pas de réponse à la problématique du respect des droits des personnes.

Eu égard à ces considérations, la Commission a émis un avis défavorable, au motif que les transferts vers les pays destinataires retenus ne présentent pas suffisamment de garanties juridiques et sécuritaires par rapport à la protection des données personnelles, le droit à la vie privée et l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux des abonnés.

2. De la demande d'autorisation de mise en œuvre d'un traitement de données biométriques par IAM-Ouaga

La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) a été saisie par l'Institut Africain de Management (IAM) d'une demande d'autorisation

de mise en œuvre d'un traitement de données biométriques.

Le traitement envisagé par l'IAM devrait permettre un contrôle d'une part, de la présence effective aux cours des apprenants aux heures indiquées dans l'emploi du temps et d'autre part, de l'effectivité du cours dispensé entre une heure de début et une heure de fin.

Le procédé utilisé consiste à valider, à l'aide d'une empreinte digitale, la présence au cours pendant la tranche horaire donnée, aussi bien de l'étudiant que de l'enseignant. La validation auprès du système se fait donc par un numéro d'identification (index), la lecture et la comparaison du gabarit de l'empreinte.

Après des observations préliminaires et une analyse au fond du dossier, les membres de la Commission de l'Informatique et des Libertés ont demandé à l'Institut Africain de Management de procéder, au préalable et sans délai, à la déclaration des traitements de données personnelles non encore effectuée, avant d'autoriser la mise en œuvre du traitement de données biométriques par cette structure de formation, pour les finalités déclarées dans le dossier soumis à la Commission.

La Commission a, en outre, rappelé à l'Institut Africain de Management, le pouvoir de contrôle et de vérification dont elle dispose à l'égard des traitements de données personnelles qui sont mis en œuvre.

3. De la demande d'avis technique du Ministère de la Fonction Publique, du travail et de la sécurité Sociale

La Commission de l'informatique et des libertés a été saisie d'une demande d'avis du Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale portant sur la mise en place d'un guichet virtuel unique de l'administration.

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'administration publique, consiste en une dématérialisation de l'action administrative, à travers trois (03) grandes étapes :

- la création d'un guichet virtuel par décret ;

- la mise en place de l'infrastructure globale ;
- le déploiement des e-services.

En outre, la stratégie d'opérationnalisation prévoit une expérience-pilote consistant en la mise en place d'une solution e-concours et l'interconnexion avec certains e-services existants.

Après examen du dossier, la Commission a donné un avis favorable à la mise en œuvre de ce projet, mais a rappelé au Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, l'obligation de recourir à ses services pour les différentes interconnexions auxquelles devrait conduire cette mise en œuvre.

Aussi, a-t-elle attiré son attention d'une part, sur l'importance de la mise en place d'un système le plus sécurisé possible concernant les transactions sur les plates-formes SMS, afin d'éviter des désagréments aux candidats, au vu de la qualité des réseaux de télécommunications nationaux, d'autre part, sur la nécessité de mettre en place une politique de sensibilisation des différents utilisateurs à la sécurité des systèmes d'informations.

III. Des plaintes

L'article 37 de la loi 010-2004/AN du 20 avril 2004 dispose que la Commission reçoit et traite des plaintes. Sur ce point, les plaintes enregistrées au cours de l'année 2014, au nombre de deux, ont trait surtout aux usurpations de messagerie Internet et à la manipulation abusive des données.

1. La plainte de Monsieur L.Y. contre le billeteur du département de Zabré

La Commission de l'informatique et des libertés a été saisie, le 24 février 2014, d'une plainte émanant de Monsieur L.Y. contre le billeteur de la localité de Zabré, avec comme motif, le refus de lui permettre d'exercer son droit d'accès aux données personnelles contenues dans ses bulletins de salaire.

En effet, il ressort de l'entretien avec le plaignant que celui-ci, après avoir pris service en 2007 à Zabré, a constaté que l'accès aux bulletins de salaire

pour les fonctionnaires de la localité était soumis au paiement préalable d'une certaine somme d'argent, chose contre laquelle il s'est insurgé et a obtenu que la mesure lui ne soit pas appliquée. Aussi, admis à un concours professionnel l'ayant conduit dans une autre localité, il se retrouve toujours confronté au refus de lui permettre l'accès à ses bulletins de salaire.

Après avoir entendu le plaignant, une mission de la CIL a été commise à l'effet d'aller s'enquérir de la situation sur place à Zabré. Au regard des éléments du dossier et à l'analyse des faits, la CIL a conclu à une incompréhension dans la gestion des bulletins de salaire, ne mettant pas effectivement en cause la question de protection des données personnelles. Dès lors, elle a décidé de classer le dossier sans suite, en informant le plaignant de ses conclusions.

2. La plainte de Monsieur R. D. contre son employée

Monsieur R. D. a saisi la CIL, le 08 septembre 2014, d'une plainte contre son employée pour soustraction frauduleuse des données de son entreprise ; il a souhaité la restitution de l'intégralité de ses données et l'application d'éventuelles sanctions à son encontre.

La CIL, après avoir auditionné toutes les parties en cause et analysé les éléments du dossier, a abouti à la conclusion que les fichiers, objet du litige, ne contenaient pas de données personnelles.

Aussi, une correspondance a été adressée au plaignant pour lui signifier l'incompétence de la CIL par rapport au cas présumé de soustraction frauduleuse. Le dossier a donc été classé.

Toutefois, la CIL a jugé utile de prodiguer les conseils suivants à l'employeur :

- l'importance d'élaborer une charte Informatique et Libertés ou charte de bonne conduite par rapport à l'utilisation des ressources informatiques de l'entreprise par les employés.
- la nécessité de mettre un accent particulier sur les contrats de travail ou dans le règlement intérieur de l'entreprise, l'obligation de confidentialité et l'interdiction de communiquer les données de l'entreprise à des tiers non-autorisés.



Légende photo





Chapitre **03**

RAPPORT ANNUEL 2014

LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

L'efficacité et l'efficience dans le travail supposent l'existence de personnel qualifié et en nombre suffisant.

Pour cela, la Commission établit, chaque année, un programme de formation, sur la base des besoins exprimés par le personnel, de sorte à lui conférer les outils et connaissances nécessaires pour mener à bien sa mission.

Ainsi, les commissaires et les cadres de la Commission ont pris part, au cours de l'année 2014, à des séminaires de formation organisés, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Burkina Faso. La particularité, en cette année 2014, est que la CIL a tenu des formations de groupe avec l'ensemble du personnel, pour cultiver et renforcer l'esprit d'équipe

I. De la formation du personnel

La formation du personnel, souhaitée et déclinée par la hiérarchie, se voulait être inclusive et multidimensionnelle. Ainsi, pour une mise à niveau du personnel, divers thèmes ont été retenus, de concert avec les bénéficiaires. Le choix de ces thématiques est fonction des missions de la CIL et de celles de chacun des cadres à son poste de travail ; ce qui devrait les conduire à accomplir au mieux les tâches qui sont les leurs.

Le programme de formation a donc, été déroulé comme suit :

- Une formation en « **Leadership, management et conduite du changement** » a été dispensée à une quinzaine de cadres, du 14 au 18 avril et du 22 au 26 avril 2014. Cette formation avait pour but de susciter l'esprit de changement et de leadership du personnel bénéficiaire.
- Une formation à la « **conciliation-médiation** », assurée par le Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMCO) au profit des cadres en charge du règlement des litiges, du 12 au 14 mai 2014. En effet, à l'occasion du traitement de plaintes, les agents de la CIL doivent faire montre de qualités de médiateurs, tout en faisant connaître aux parties, leurs droits et obligations ;
- Deux secrétaires de direction de la CIL ont participé, à Kaya, à une formation organisée par l'Association professionnelle des Secrétaires du Burkina, du 19 au 23 mai 2014. Cette formation des secrétaires avait pour objectif d'améliorer leurs capacités cognitives (savoir), leurs habiletés (savoir-faire) et leurs attitudes comportementales (savoir être) ;
- un voyage d'étude et de formation d'une vingtaine de cadres et agents de la CIL les a conduits à Lomé, avec pour principal thème « **Contribution des cadres et agents à la réalisation des missions de la CIL** », du 1er au 15 août 2014.

Le séminaire international de formation, initié au profit des agents de la CIL, sur le thème : « *Contribution des agents à l'atteinte des objectifs et la réalisation des missions de leur structure* » qui s'est tenu à Lomé, au Togo, a été assuré conjointement, par les cabinets BIMAP International et COB. L'objectif de cette sortie-formation était de cultiver un meilleur esprit d'équipe et de partager ensemble, la vision de la hiérarchie pour l'atteinte des objectifs de la Commission. Ainsi, les modules ont porté principalement sur :

- le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel au Burkina Faso, ainsi que la présentation du cadre juridique applicable aux agents publics burkinabè et partant, aux agents de la CIL ;
- un exposé sur les missions légales de la CIL, les attributions des directions, une lecture analytique de la loi 010-2004/AN : objet, définition de mots-clés, etc. ;
- la connaissance par le personnel de la CIL, de son environnement de travail, les secteurs d'activités à aborder, notamment, Banque, Etat/Gouvernement, administrations publique et privée, Salariés, Fournisseurs, etc. ;
- les relations interpersonnelles et les qualités d'un bon collaborateur ;
- le travail en équipe ;
- l'organisation et la gestion du temps ;

- la qualité de service ;
- la participation des cadres financiers de la CIL à un séminaire international sur le management organisé par l'Ecole nationale des régies financières (ENAREF) à Paris, du 13 au 26 août 2014 ;
- une formation au profit des commissaires, cadres et agents de la CIL à Tenkodogo, en septembre 2014.

II. De la contribution de la CIL à la formation initiale des étudiants

Au cours de l'année 2014, la CIL a accueilli huit stagiaires de profils différents : juristes, informaticiens, communicateurs, secrétaires. Les stages constituent une opportunité pour les étudiants en fin de formation, soit de mettre en pratique leurs connaissances théoriques dans un milieu professionnel donné, soit de préparer leur rapport de fin d'études. Enfin, ils y ont l'occasion de s'imprégner du droit de la protection des données personnelles et de notions sur la sécurité des systèmes informatiques.



Formation au profit des commissaires, cadres et agents de la CIL à Tenkodogo, en Septembre 2014



Formation à Paris ENAREF, 13 au 26 Août 2014



Chapitre
04

RAPPORT ANNUEL 2014

**DE LA PARTICIPATION DE LA
CIL AUX RENCONTRES
INTERNATIONALES**

Au cours de l'année 2014, la CIL a participé à plusieurs rencontres, au plan international et régional, notamment dans le cadre des activités de l'AFAPDP ou sur invitation d'organismes partenaires afin, de partager l'expérience du Burkina Faso en matière de protection des données personnelles. La participation à ces différentes rencontres internationales contribue énormément à conforter la place et le rôle de la CIL du Burkina Faso dans son leadership africain en matière de protection des données personnelles.

1. De la participation de la CIL à l'Assemblée générale du RECEF à Bamako (MALI)

La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) a pris part au séminaire électoral annuel du Réseau des compétences électorales francophone (RECEF), qui s'est tenu les 22 et 23 janvier 2014, à Bamako, au Mali.

La CIL, représentée par la Présidente et le Vice-président, y a participé, au titre de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), membre des réseaux institutionnels de la Francophonie comme le RECEF.

Ce séminaire annuel du RECEF a réuni les institutions en charge des élections des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, les organisations régionales et les organisations de la société civile autour de la gestion des élections dans l'espace francophone. Ce fut l'occasion pour la CIL de présenter le **Guide pratique pour la consolidation de l'Etat civil, des listes électorales et la protection des données personnelles**, élaboré avec la collaboration de l'OIF et de l'AFAPDP.

Par ailleurs, le Mali s'étant doté d'une loi portant protection des données personnelles en mai 2013, l'opportunité recherchée par la CIL pour entrer en relation avec les autorités maliennes en charge de la question, en vue du renforcement du partenariat institutionnel francophone sous-régional et africain, fut vain.

2. De la participation de la CIL à la CMDT à Dubaï

Du 30 mars au 10 avril 2014, la CIL a pris part à la Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications (CMDT), sur invitation du Ministère du développement de l'économie numérique et des Postes.

La CMDT 2014 a réuni environ 1600 délégués représentant les gouvernements de cent quarante-cinq (145) Etats membres, dont soixante dix-sept ministres en charge des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication, l'industrie des télécommunications/TIC, les organisations internationales et les médias. La conférence a été marquée par la tenue d'une rencontre stratégique de haut niveau sur le thème : « **Large bande et du développement durable** » qui a favorisé des échanges interactifs sur les tendances, les défis et les opportunités de développement des télécommunications et des technologies de l'Information et de la communication.

Au cours de cette conférence, plusieurs résolutions ont été adoptées dont deux particulièrement intéressantes pour la CIL, l'une sur la sécurité des systèmes informatiques et l'autre, sur les TIC et l'éducation. La CMDT a été également un cadre de déclaration de politiques générales des ministres et chefs de délégation. Ainsi, le Ministre du développement de l'économie numérique et des postes a fait l'état des lieux du développement des télécommunications au Burkina Faso.

La CMDT 2014 a été l'occasion pour le Burkina Faso de présenter officiellement sa candidature comme membre du Conseil de l'UIT au titre de la région Afrique et celle de Monsieur Brahim SANOU pour un deuxième mandat au poste de Directeur du développement des télécommunications de l'UIT.

3. De la participation de la CIL aux rencontres du CAHDATA

En 2013, le Conseil de l'Europe a initié des travaux pour la modernisation de la Convention pour la protection des personnes dans le traitement des données à caractère personnel, adoptée le 28 janvier 1981. La CIL a participé, en qualité

d'observateur et membre de l'AFAPDP, aux travaux des deuxième et troisième réunions du Comité ad hoc sur la protection des données (CAHDATA), établi par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe à cet effet. Les travaux se sont tenus à Strasbourg (France), du 28 au 30 avril 2014 et du 1er au 03 décembre 2014.

En rappel, la **Convention pour la protection des personnes dans le traitement des données à caractère personnel du Conseil de l'Europe, adoptée le 28 janvier 1981, est la seule convention contraignante et à vocation internationale en matière de protection des personnes à l'égard des traitements automatisés des données à caractère personnel.**

Trente (30) ans après son adoption, elle fait l'objet d'une relecture, afin de prendre en compte les nouveaux défis de la protection des données personnelles, face aux dangers pour la vie privée posés par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et face au volume croissant des flux transfrontaliers de données.

Ainsi, la première réunion, tenue en novembre 2013, avait permis de soulever des questions et d'identifier les grandes orientations sur le projet proposé, mais aussi, de faire des propositions pour une amélioration du projet de convention modernisé.

La deuxième réunion, tenue les 28, 29 et 30 avril 2014, s'est appesantie sur les discussions de fond, le Comité conventionnel, nouvel organe qui sera mis en place pour le suivi de l'application de la convention et sur un mécanisme d'évaluation de la Convention.

La troisième et dernière rencontre qui a eu lieu les 1, 2 et 3 décembre 2014, a été l'occasion de valider les propositions et de discuter des observations des différentes parties prenantes aux travaux, afin d'avoir un document consensuel.

Toutefois, ce document consensuel ne tranche pas des questions de réserves, les experts assistant aux travaux n'ayant pas les pleins pouvoirs pour en discuter. Il reviendra aux instances du Conseil de l'Europe de donner suite aux questions de

réserves non résolues. Le dépôt du projet définitif auprès du Conseil des ministres interviendra après un accord sur les réserves émises par les parties au Traité du Conseil de l'Europe.

4. De la participation de la CIL aux Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, en mai 2014

Les 20 et 21 mai 2014, la CIL a participé aux 4ème Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, organisées par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à Paris, sur le thème : « Les réseaux institutionnels francophones : « viviers, vigies et leviers ».

La rencontre, qui a duré deux (2) jours, a vu la participation de 515 institutions, dont 15 réseaux institutionnels ; elle a connu plus de 50 interventions regroupées en trois ateliers et qui ont porté respectivement sur les thèmes suivants :

→ « Conforter l'action des réseaux dans les secteurs du droit et de la justice » ;

→ « Renforcer la mobilisation des réseaux, en vue d'une meilleure promotion et protection des droits de l'Homme » ;

→ « Les élections : facteurs de paix et de consolidation de la démocratie ».

L'ouverture de ces journées a été marquée par les discours de M. Jean-Paul Delevoye, Président du CESE et de S.E.M. Abdou Diouf, secrétaire général de l'OIF. Ils ont souligné le besoin de justice, de confiance et de démocratie des peuples et ont insisté sur le rôle des réseaux et des institutions indépendantes, plus réactifs et plus proches des citoyens, pour répondre à leurs besoins.

Quelles participation et pistes de coopération pour l'AFAPDP ?

Les représentantes de l'AFAPDP, Mme Isabelle Falque-Pierrotin et Mme Marguerite Ouédraogo Bonané sont intervenues dans deux sessions.

Mme Isabelle Falque-Pierrotin, Présidente de la CNIL de France et Secrétaire générale de l'AFAPDP, a participé à la présentation du Guide

pratique pour la consolidation de l'état civil, des listes électorales et la protection des données personnelles, aux côtés des représentants de l'ANF (notariat francophone) et du RECEF (compétences électorales francophones) qui ont collaboré à la rédaction du guide.

Mme Marguerite OUEDRAOGO/BONANE, Présidente de la CIL au Burkina Faso et Vice-présidente de l'AFAPDP, a présenté le rôle des autorités de protection des données personnelles dans la lutte contre les discriminations. Elle a rappelé que les risques liés à la discrimination sont pris en compte dans toutes les lois nationales et internationales de protection des données personnelles et que ces lois font partie des instruments juridiques de lutte contre les discriminations. Elle a rappelé les mécanismes prévus par la loi sur la protection des données au Burkina Faso : les pouvoirs de contrôle et de sanction de la CIL, ainsi que les obligations des responsables du traitement et les droits des personnes dont les données personnelles sont traitées.

5. De la participation de la CIL au Global Symposium of Regulators (GSR)

La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) a pris part au 14ème Colloque mondial annuel des régulateurs (GSR), tenu du 03 au 05 juin 2014 à Manama au Bahreïn, sur le thème : « Mettre à profit le potentiel du monde numérique ».

Ce colloque, organisé par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), avec la collaboration du gouvernement du Bahreïn, avait pour objectif de permettre aux autorités de régulation et autres acteurs du secteur des TIC, d'échanger des points de vue et expériences afin de favoriser un dialogue mondial dynamique entre régulateurs, décideurs, chefs d'entreprise, industriels et membres du secteur de l'UIT. Durant trois jours de travaux, dix (10) panels au total, ont été tenus avec différentes interventions.

6. De la tenue d'un séminaire sous-régional sur la protection des données personnelles

La CIL a organisé du 10 au 12 juin 2014 à Ouagadougou, un séminaire sous-régional sur la : « **Mise en œuvre de l'Acte additionnel A/SA.1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace de la CEDEAO : état des lieux et perspectives** ».

Placé sous le parrainage de Monsieur le Ministre du Développement de l'Economie Numérique et des Postes, ce séminaire sous-régional a servi de cadre d'échange entre acteurs du domaine de la protection des données personnelles de l'espace CEDEAO et bien au-delà, avec des délégations du Bénin, du Gabon, du Niger, du Tchad et des experts de la France. Il s'inscrit dans la logique d'évaluation de la mise en œuvre de l'Acte additionnel A/SA.1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace de la CEDEAO, cinq années après son adoption, afin de faire des recommandations aux principaux acteurs pour qu'à une échéance déterminée, chaque Etat dispose d'une loi et d'une autorité de protection fonctionnelle.

Les travaux du séminaire ont été tenus sous forme de sessions, six (06) au total, durant ces trois jours :

- celles du Pr Laurent GILLES sur « l'évolution du numérique et la problématique de la donnée personnelle », « la médiation, big data et données personnelles », « l'open data, le big data et protection des données personnelles » ;
- celle de monsieur Younoussa SANFO, expert en sécurité informatique sur l'identification et l'authentification, les traces numériques et la localisation de données personnelles ;
- celle de madame Marie GEORGES, experte-consultante, sur « les enjeux relatifs à l'adoption d'une loi sur la protection des données personnelles et la mise en place d'une autorité de protection ».

La présentation de trois (03) cas pays à savoir :

→ celle de Monsieur Emmanuel ZOSSOU, membre de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CNIL) du Bénin sur l'état des lieux du cadre juridique et institutionnel du Bénin ;

→ celle de Monsieur Ahmed OUEDRAOGO, Secrétaire général de la CIL sur le «Contexte d'élaboration et la présentation de la Loi N°010-2004/AN du 20 avril 2014 portant protection des données à caractère personnel au Burkina Faso» ;

→ celle de monsieur Nouhou Hamani Mounkaïla, magistrat au Niger, sur « La mise en œuvre de l'Acte additionnel relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace de la CEDEAO : état des lieux et perspectives : Cas du Niger ».

Au terme des travaux, les participants ont recommandé :

- l'harmonisation des législations nationales au sein de la CEDEAO et la mise en place d'autorités de protection de données personnelles dans les meilleurs délais pour notamment, les Etats membres qui n'en disposent pas ;
- la nécessité d'asseoir une coopération entre Etats membres de la CEDEAO et de mutualiser les ressources, en vue de la promotion et la protection des droits et libertés fondamentaux en matière de traitement des données personnelles ;
- l'introduction de modules de formation sur la protection des données personnelles, le big data, l'open data dans les écoles professionnelles de formation des magistrats, des avocats, etc.

7. De la participation de la CIL à la journée de formation des autorités francophones sur les RCE

La CIL a pris part, le 11 juillet 2014, à une formation à Paris, à l'initiative de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP). Cette formation a regroupé les représentants d'une

dizaine d'autorités de protection des données membres de l'AFAPDP.

La formation entre dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution relative à la procédure d'encadrement des transferts de données personnelles dans l'espace francophone, au moyen de règles contraignantes d'entreprises.

Inspirées des BCR européennes pour encadrer les transferts internationaux de données personnelles des entreprises opérant dans l'espace européen du G29 qui sont amenées à échanger des données personnelles entre elles, les RCE francophones visent à offrir aux entreprises opérant dans l'espace francophone un outil efficace de communication de leurs données à l'étranger.

L'objectif de cette formation était de mettre au même niveau d'information tous les pays impliqués dans la mise en œuvre des RCE et qui sont au nombre de treize (13). Il s'agit : Albanie, Andorre, Belgique, Bénin, Burkina Faso, France, Gabon, Luxembourg, Maroc, Maurice, Sénégal, Suisse et Tunisie. Les RCE sont une forme de code de conduite définissant la politique globale d'un groupe d'entreprises en matière de transferts de données personnelles opérés au sein de l'espace francophone et/ou en dehors de l'espace francophone. L'outil a été pensé pour encadrer les transferts de données au sein de groupes internationaux et adapté aux multinationales qui font des transferts massifs et répétés de données personnelles dans l'espace.

Les RCE sont conçues et proposées aux entreprises multinationales pour réduire les longues procédures de demande d'autorisation de transferts auxquels elles se livrent entre filiales ou entre maisons-mères et filiales. Pour leur mise en œuvre, les autorités de protection ont un rôle de conseil et d'accompagnement, d'où ce séminaire de formation.

8. De la participation de la CIL à la 35ème Conférence internationale des commissaires à la protection des données personnelles et de la vie privée

Du 13 au 16 octobre 2014, s'est tenue à l'île Maurice, la 36ème Conférence internationale des commissaires à la protection des données personnelles.

La CIL était représentée par Madame Marguerite OUEDRAOGO/BONANE, Présidente et Monsieur Daniel Ouambi Kontogomé, Commissaire.

Une session inaugurale sur l'éducation au numérique s'est tenue en marge de la Conférence, le dimanche 12 octobre 2014, de 18h à 20h. Elle a réuni environ une vingtaine de représentants d'autorités de protection des données personnelles. Ceux-ci ont échangé leurs expériences sur les bonnes pratiques utilisées et les actions entreprises pour sensibiliser le public pour une meilleure protection des données personnelles et de la vie privée des citoyens.

Il convient de rappeler que la « Conférence internationale » est la rencontre mondiale annuelle des autorités de protection des données personnelles. Sa 36ème édition, organisée à Maurice, s'est déroulée en deux temps :

→ deux jours de conférence fermée, réservée aux organismes accrédités chargés de la protection des données et

→ deux jours de conférence ouverte réservée aux autres acteurs publics et privés de la protection des données.

La Conférence fermée, qui s'est tenue les 13 et 14 octobre 2014, est un forum de discussion et de décision des autorités de protection des données.

Des résolutions ont été adoptées par la Conférence sur les accréditations, les méga données, la vie privée, à l'ère du numérique et la coopération internationale.

En rappel, la Conférence travaille depuis plusieurs années au renforcement de la coopération entre les autorités pour une meilleure application transfrontière des lois, en prenant en compte les différences entre les lois et les pratiques des autorités, des pays et des continents.

Il convient de noter un intérêt grandissant pour la protection des données sur le continent africain. Pendant la Conférence, les discussions ont à plusieurs reprises, porté sur la situation de la protection des données en Afrique, qui constitue un continent en plein développement

économique et technologique et un marché géant de données personnelles.

La plupart des pays africains ne sont pas encore dotés d'une loi et d'une autorité de protection des données personnelles. En rappel, la majorité des pays africains dotés d'une loi sur la protection des données est francophone. Quelques pays anglophones sont dotés d'une loi dans ce domaine, ce sont notamment l'Afrique du Sud, l'Angola, le Ghana.

Chaque année, les membres de l'AFAPDP sont encouragés à participer à la Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée, afin d'assurer une forte représentativité des membres de l'AFAPDP et de favoriser une connexion du réseau francophone aux autres réseaux. En 2014, 34 autorités francophones sont accréditées à la Conférence internationale, parmi lesquelles 13 sont membres de l'AFAPDP.

La Commission de l'Informatique et des Libertés est intervenue, aux côtés de l'île Maurice, dans un panel consacré à la protection des données personnelles dans les pays en développement.

Elle a présenté un état des lieux du droit à la protection des données et de la vie privée en Afrique. Pour les pays en développement, adopter une loi de protection des données présente un intérêt économique et démocratique. Les moyens mis en place pour répondre à la demande de protection dans ces pays sont les lois régionales et nationales, les autorités indépendantes de protection des données et d'importants efforts d'éducation des personnes et des responsables de traitement. En 2014, seule une quinzaine de pays africains s'est dotée d'une loi nationale de protection des données et d'une autorité.

La 36ème Conférence internationale a été, pour les autorités de protection des données personnelles présentes et notamment pour la délégation de la CIL, une occasion d'échanger des expériences de bonnes pratiques.

9. De la participation de la CIL à la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT

La CIL a fait partie de la délégation officielle du Burkina Faso qui a pris part à la Conférence de Plénipotentiaires 2014 (PP-14) de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) tenue à Busan (Corée du Sud) du 20 octobre au 07 novembre 2014. La délégation, conduite par le Ministre du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP), était composée des agents du Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP), de l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP), du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération Régionale (MAECR) et d'un représentant des opérateurs de téléphonie mobile. La CIL y était représentée par Madame Marguerite OUEDRAOGO/BONANE, Présidente et Monsieur OUEDRAOGO Ahmed H. A. M. Noël, Secrétaire général.

La Conférence de plénipotentiaires est l'instance suprême de l'UIT et est convoquée, tous les quatre ans. Elle détermine les principes généraux de l'Union, adopte ses plans stratégiques et financier pour quatre ans et élit les membres de son équipe de direction, ainsi que les membres du Conseil et du Comité du règlement des radiocommunications.

La participation du BURKINA FASO, en plus de sa qualité d'Etat membre de l'UIT, recouvrait deux enjeux majeurs. En effet, notre pays qui est membre du Conseil de l'Union depuis 1989, est candidat à sa réélection et présente également la candidature de Monsieur Brahim SANOU au poste de Directeur du Bureau de développement des télécommunications, pour un second mandat de quatre (04) ans.

Le début des travaux a été marqué par le rituel des déclarations de politique générale sur le développement des télécommunications par les chefs de délégations, dans leurs pays respectifs.

La contribution de la CIL s'est traduite par une participation active à la promotion des candidatures du Burkina au poste de directeur du BDT et de membre du Conseil de l'UIT. A la fin de la mission, Monsieur SANOU Brahim a été brillamment réélu Directeur du Bureau de développement des télécommunications et le Burkina Faso a été reconduit comme membre du Conseil de l'UIT pour les 4 prochaines années.



Légende photo



Chapitre **05**

RAPPORT ANNUEL 2014

**DE LA COOPERATION SOUS
REGIONALE ET INTERNATIONALE**

La CIL s'est résolument tournée vers la coopération internationale, convaincue qu'elle est une condition essentielle à la réalisation de ses missions. Aussi, elle participe pleinement aux activités de l'AFAPDP, mais aussi, a entrepris de nouer des partenariats avec les autorités de protection pour un partage d'expérience.

1. De la visite d'amitié et de travail de la Commission de la protection des Données Personnelles (CDP) du Sénégal à la CIL (12 au 16 mars)

Du 10 au 13 mars 2014, une délégation de la Commission de protection des Données Personnelles (CDP) du SENEGAL, conduite par son Président, le Dr Mouhamadou LO, accompagné d'un membre de la Commission, du responsable de la cellule informatique, de la directrice des affaires juridiques et du contentieux, a effectué un visite de travail et de partage d'expériences auprès de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) du Burkina Faso.

En effet, la CIL, instituée par la Loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004, est fonctionnelle depuis 2008, alors que la CDP/SENEGAL, qui existe depuis 2008, n'a véritablement démarré ses activités qu'en 2012. C'est dans cette optique donc, que la CDP/SENEGAL a décidé de réserver son premier voyage à la doyenne des autorités de protection des données personnelles, en Afrique francophone, pour s'inspirer de l'expérience du Burkina Faso en matière de promotion et de protection des données personnelles.

Ils ont été accueillis pour quarante-huit heures de travaux, qui se sont déroulés les 11 et 12 mars au sein de la CIL, avec la présence effective de la Présidente, Madame Marguerite OUEDRAOGO/BONANE, des commissaires et de tous les directeurs de services de la CIL, selon un programme de travail établi de commun accord.

Le premier jour, la CIL à travers différentes présentations, a partagé avec la partie sénégalaise, sa stratégie de sensibilisation, mise en place depuis 2009, afin de porter à la connaissance de toutes les couches socioprofessionnelles, tous les secteurs d'activités et tous les responsables du traitement, les enjeux de la protection des données personnelles et la loi portant protection des données à caractère personnel.

Il a aussi été évoqué les priorités auxquelles doit faire face une autorité de protection des données nouvellement installée : assise institutionnelle, mise en place d'une stratégie de communication adaptée, politique de recrutement d'un personnel qualifié, etc.

Le deuxième jour des travaux a été l'occasion de passer en revue le mode de travail, à proprement parler, au sein de la CIL, à travers l'instruction des dossiers (plaintes, demandes d'avis et de conseils, déclaration) et la manière de mener les missions de contrôle depuis 2009, notamment les secteurs visés et les résultats engrangés. La CIL a aussi, saisi l'occasion pour présenter à la CDP/SENEGAL, deux projets qu'elle compte réaliser en 2014. Il s'agit de la campagne d'éducation au numérique et du projet de mise en place d'un réseau de points focaux.

En retour, la partie sénégalaise a présenté le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel aux commissaires et aux cadres de la CIL.

Les différentes présentations ont donné lieu à des échanges fructueux et très enrichissants sur l'action de la CIL, surtout sa démarche de sensibilisation qui a été précédée d'un recensement national des structures traitant des données à caractère personnel.

Il y a également que les thématiques exposées ont permis aux deux autorités d'échanger sur les difficultés communes rencontrées dans le cadre de l'exercice de leurs missions respectives qui tiennent notamment, aux réticences à l'accomplissement des formalités préalables (déclaration ou demande d'avis), aux difficultés d'appréhension par une certaine catégorie de la population de la question de la protection des données, au renouvellement des mandats des membres de la Commission, au rattachement institutionnel.

De la conclusion d'une convention de partenariat

La visite de travail a pris fin avec la signature d'une convention de partenariat. En effet, au regard des acquis et des préoccupations des deux parties, la Présidente de la CIL, Madame Marguerite BONANE et le Président de la CDP, Dr Mouhamadou LO, ont convenu de signer une convention de coopération qui leur permettra un partage d'expériences continu, mais aussi, l'instauration d'une relation formelle d'échanges sur des sujets intéressant le développement de la question de la protection des données personnelles, aussi bien dans leurs pays respectifs, dans la sous-région et qu'au niveau international.

2. Le partenariat avec l'AFAPDP

→ L'Assemblée générale de l'AFAPDP

Initialement prévue pour se tenir à Ouagadougou, les 23 et 24 septembre 2014, l'AG de l'AFAPDP a été annulée, du fait de la situation sanitaire épidémique due au virus Ebola, qui prévalait en Afrique de l'Ouest. L'Assemblée générale s'est finalement tenue en ligne conformément aux statuts et règlements de l'AFAPDP.

Elle a permis d'adopter les documents suivants :

- le bilan moral 2013-2014 ;
- le bilan financier 2013 ;
- le rapport prévisionnel 2014 ;
- la Déclaration à l'attention du XV^{ème} sommet de la Francophonie à Dakar ;
- la Résolution de l'AFAPDP sur l'accompagnement des entreprises et de leurs efforts d'innovation technologique.

→ Les rencontres du bureau de l'AFAPDP

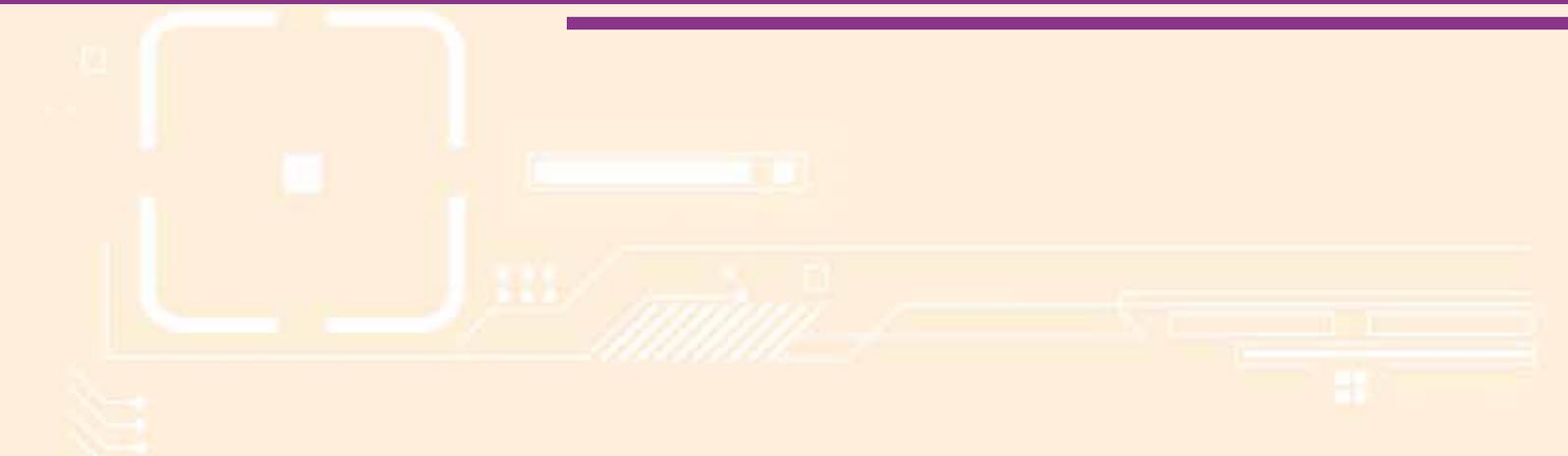
La CIL, en sa qualité de vice-président au sein bureau de l'AFAPDP, participe régulièrement à ses réunions. Au cours de l'année 2014, le bureau a tenu quatre (04) réunions et délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour. (Voir tableau en annexe)



Légende photo



Légende photo





Chapitre **06**

RAPPORT ANNUEL 2014

**DES SESSIONS ET AUTRES
ACTIVITES INTERNES DE LA
COMMISSION**

Le fonctionnement de la Commission est assuré par les membres de la Commission, à travers les sessions et au quotidien par la Présidente entourée du Secrétaire général et de l'ensemble des directions.

Pour se donner plus de moyens d'action, la CIL a mis en place un réseau de points focaux à la protection des données personnelles dans les administrations publiques et privées.

I. Le fonctionnement de la Commission

1. Des sessions de la Commission

Les membres de la Commission se réunissent mensuellement en session ordinaire ou extraordinaire, en cas de besoin, conformément à l'article 05 du règlement intérieur de la Commission.

À cet effet, la Commission a tenu six (06) sessions, au cours de l'année 2014 (voir tableau en annexe).

2. Des réunions de cabinet

Pour la gestion quotidienne de l'administration et pour la préparation des sessions du collège des commissaires, le Président de la Commission réunit le Secrétaire général et l'ensemble des directeurs, au cours de réunions hebdomadaires.

3. La mise en place d'un réseau de points focaux et leur formation

La Commission de l'Informatique et des Libertés a entrepris de mettre en place un réseau de points focaux, au cours de l'année 2014. Ainsi, des structures publiques et privées ont été identifiées et des correspondances leur ont été adressées à cet effet. Sur une soixantaine de structures contactées, cinquante et une ont répondu favorablement, en désignant un point focal. Pour opérationnaliser et formaliser le réseau, la CIL a organisé, le mercredi 07 mai 2014 à Ouagadougou, un atelier de formation de ces points focaux, sur le thème « Contribution des points focaux à la protection des données personnelles dans leur milieu professionnel ».

Cette formation a permis de les outiller afin qu'ils veillent au respect des dispositions de la Loi N° 010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel au sein de leurs structures respectives. Ce séminaire

marque ainsi, le début de la mise en place du réseau national des points focaux à la protection des données personnelles.

Cet atelier a permis d'expliquer aux points focaux les attentes de la CIL quant aux missions qui leur sont assignées. Il s'agit, entre autres de :

- recenser et tenir la liste des traitements mis en œuvre au sein de l'organisme, en vue de leur déclaration ;
- veiller, en toute indépendance, au respect des obligations prévues par la loi 010-2004/AN ;
- faire un travail d'alerte en informant le responsable du traitement des manquements constatés et de faire des propositions pour y remédier ;
- jouer un rôle d'interface et de médiateur entre la CIL et son organisme, en veillant à l'effectivité des droits des personnes concernées par les traitements.

Quant à la CIL, elle s'engage à animer le réseau, organiser des formations ou séminaires thématiques chaque année, afin de répondre favorablement aux initiatives de formation d'un point focal répondant aux préoccupations de ses collègues et collaborateurs.

4. Du projet de relecture des textes de la CIL

Dans le cadre de la quête d'un meilleur statut pour fonctionner, la Commission a initié plusieurs actions.

4.1 Des rencontres interministérielles pour la relecture des textes d'application de la CIL

Elaborés en 2013 et introduits en janvier 2014 auprès du Ministère des droits humains et de la promotion civique (MDHPC) pour adoption en

Conseil des Ministres, les textes d'application de la loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel ont été soumis pour examen à un comité interministériel chapeauté par le Premier ministre.

Ainsi, ce comité présidé par Monsieur S. Julien RAMDE, conseiller spécial du Premier Ministre, comprenait outre les représentants de la CIL, des représentants du Ministère du développement de l'économie numérique et des postes, du Ministère de la justice, du Ministère des droits humains et de la promotion civique, de la Commission nationale des droits humains. Ce Comité s'est réuni deux fois, le 03 juillet et le 27 septembre 2014 pour amender les projets de textes qui leur ont été soumis.

4.2 De la rédaction d'un projet de loi organique pour la protection des données personnelles

A la faveur des événements des 30 et 31 octobre 2014 qui ont conduit à la mise en place d'un gouvernement de transition avec l'adoption d'une charte pour encadrer juridiquement la période transitoire, des organes principaux et des organes subsidiaires dont la sous-commission des réformes constitutionnelles, politiques et institutionnelles ont été mis en place. Cette sous-commission devra proposer notamment, des réformes constitutionnelles et institutionnelles qui prendraient en compte la volonté des citoyens de construire ensemble, un véritable Etat de droit, où la justice et la démocratie seraient effectives, avec un élargissement des droits et libertés fondamentaux des personnes.

Saisissant cette nouvelle donne et après des échanges avec le Premier ministre, au cours d'une audience en date du 05 décembre 2014, la CIL a opté de proposer un projet de loi organique sur la protection des données. En effet, un comité interne mis en place a travaillé sur le projet qui a été déposé le 31 décembre 2014 auprès des services de Son Excellence Monsieur le Premier ministre. Le projet de loi règle la question de l'ancrage institutionnel, puisqu'elle propose de faire de la CIL une institution de la République et de renforcer ses pouvoirs de sanction et d'investigation, entre autres.

II. La gestion administrative et financière

1. La gestion administrative

Au 1er janvier 2014, l'effectif total du personnel de la Commission de l'informatique et des Libertés était de vingt-sept (27) agents.

Au cours de l'année 2014, notre institution a connu un mouvement de personnel qui a vu le recrutement de trois chauffeurs, la nomination en conseil des ministres d'un nouveau Directeur des Affaires Administratives et Financières et la mise à disposition d'une secrétaire de direction par le Ministère de la fonction publique.

Au cours de cette même année, il a été enregistré deux départs d'agents : un pour succès au concours professionnel et un mis en disposition du Secrétariat général du gouvernement et du Conseil des ministres.

Les recrutements sur mesures nouvelles prévues pour l'année 2014 n'ont pas abouti, de sorte qu'il n'y a pas eu de nouveaux recrutements.

Au cours du mois de juin 2014, les avancements des fonctionnaires et des contractuels de l'Etat au titre de l'année 2013 et antérieurs, ont été faits et l'incidence financière a été constatée en septembre 2014.

En interne, des agents ont été promus avec l'aval du conseil des ministres; il s'agit respectivement du Secrétaire Général de la Commission de l'Informatique et des Libertés et du Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC). Un DAAF a été aussi nouvellement nommé.

L'effectif du personnel permanent à la CIL est de vingt-neuf (29), au 31 décembre 2014 et s'est décomposé comme suit :

→ Vingt-deux (22) agents contractuels, toutes catégories confondues ;

→ Sept (07) fonctionnaires, toutes catégories confondues.

A la date du 31 décembre 2014, le Directeur du Contrôle des marchés et des Engagements Financiers de la CIL est non résident.

La Commission de l'informatique et des Libertés est administrée par un collège de neuf (09) commissaires dont huit (08) commissaires non permanents et un (01) permanent en la personne du Président de la Commission.

En terme de renforcement des capacités opérationnelles, des formations continues, au profit des agents et cadre de la CIL, les activités suivantes ont été menées :

- Formation de l'encadrement de la CIL au « leadership, style de management et conduite du changement » du 14 au 18 avril 2014 ;
- Formation des agents de la CIL en « leadership, style de management et conduite du changement » du 22 au 26 avril 2014 ;
- Session de formation des agents de la CIL à la médiation du 12 au 14 mai 2014
- Formation de deux secrétaires de la CIL à Kaya du 19 au 23 mai 2014 ;
- Session de formation à la « contribution des agents à l'atteinte des objectifs et à la réalisation des missions de la CIL » à Lomé (TOGO) du 1er au 15 août 2014
- Session de formation du Directeur des Affaires Administratives et Financières et de l'agent comptable sur le « management du changement

et gestion des crises » à Paris du 13 au 26 août 2014 ;

- Formation des agents en gestion du temps.

2. La gestion financière et comptable

Les activités menées par la Direction des Affaires Administratives et Financières au titre de la gestion financière et comptable de 2014 peuvent être regroupées en trois parties :

- l'exécution du budget, gestion 2014 ;
- l'élaboration de l'avant-projet de budget, gestion 2015 ;
- la gestion du patrimoine de la CIL.

→ Prévision et exécution du budget 2014

Au titre de l'exécution du budget, gestion 2014, la dotation de la Commission de l'Informatique et des libertés s'élevait à quatre cent et un million sept cent neuf mille (401 709 000) francs. Cette dotation budgétaire se présentait comme suit :

| DESIGNATION | PREVISIONS 2014 |
|---|--------------------|
| TITRE II : Dépenses de personnel | 1 14 269 000 |
| TITRE III : Dépenses de fonctionnement | 282 604 000 |
| TITRE IV : Dépenses de transfert | 300 000 |
| TITRE V : Investissement effectué par l'Etat | 4 536 000 |
| TOTAL GENERAL | 401 709 000 |

Avec les mesures sociales prises par le gouvernement en mars 2014, la CIL, à l'instar des autres ministères et institutions a connu une régulation. Cette régulation a conduit à une baisse de 17.75% son budget initial, soit un montant de soixante-onze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt (71 285 120) francs CFA.

A l'issue de cette régulation, le budget de la CIL s'élevait à trois cent trente mille quatre cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingt (330 423 880) francs CFA et était décomposé comme suit :

| DESIGNATION | PREVISIONS 2014 |
|--|--------------------|
| TITRE II : Dépenses de personnel | 106 769 000 |
| TITRE III : Dépenses de fonctionnement | 209 827 125 |
| TITRE IV : Dépenses de transfert | 721 554 |
| TITRE V : Investissement effectué par l'Etat | 13 106 201 |
| TOTAL GENERAL | 330 423 880 |

Au regard de ces prévisions budgétaires, les dépenses de personnel représentent 32% du budget et celles de fonctionnement 66%.

Le budget 2014, ainsi présenté, a été exécuté à un taux de 92,87%, au 31 décembre 2014 et est réparti ainsi que suit :

| Désignation | Prévisions | Exécution | Taux d'exécution |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| Dépenses de personnel | 106 769 000 | 103 829 840 | 97,25% |
| Dépenses de fonctionnement | 209 827 125 | 197 604 011 | 94,17% |
| Dépenses de transfert | 721 554 | 721 554 | 100% |
| Investissements effectués par l'Etat | 13 106 201 | 4 106 201 | 31,33% |
| TOTAL GENERAL | 330 423 880 | 306 261 606 | 92,87% |



Ce taux d'exécution du budget 2014 s'explique essentiellement par deux raisons :

- le départ de certains agents admis aux concours professionnels ;
- les mesures gouvernementales prises en novembre 2014 à l'issue de l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014 gelant les dépenses de fonctionnement.

Dans le tableau ci-dessus, l'exécution représente l'ensemble des mandatements effectués, au cours de l'année 2014.

- L'élaboration de l'avant-projet de budget gestion 2015.

La dotation budgétaire allouée à la CIL en 2015 par le gouvernement (CDMT 2015-2017) s'élevait à trois cent quarante-quatre millions deux cent vingt un mille (344 221 000) FCFA. Suite à l'insurrection d'octobre 2014, un budget d'austérité a été adopté et a ramené le budget de la CIL à un montant de (286 403 000 FCFA)

Le budget 2015 de la CIL est décomposé comme suit :

| DESIGNATION | PREVISION 2015 | | |
|---|--------------------|-------------------------|--------------------|
| | Enveloppes CDMT | Besoins Supplémentaires | TOTAL |
| TITRE II : Dépenses de personnel | 112 948 144 | - | 112 948 144 |
| TITRE III : Dépenses de fonctionnement | 158 729 856 | - | 158 729 856 |
| TITRE IV : Dépenses de transfert | 725 000 | - | 725 000 |
| TITRE V : Investissement effectuée par l'Etat | 14 000 000 | - | 14 000 000 |
| TOTAL GENERAL | 286 403 000 | - | 286 403 000 |

→ La gestion du patrimoine de la CIL

L'une des missions assignées à la Direction des Affaires Administratives et Financières est la gestion des biens de la Commission de l'Informatique et des Libertés. Ces biens sont décomposés de la façon suivante :

- le matériel roulant ;
- le matériel informatique ;
- les matériels et mobiliers de bureau.



Chapitre **07**

RAPPORT ANNUEL 2014

**DIFFICULTES ET
RECOMMANDATIONS**

Comme toute organisation, l'exécution des missions de la CIL ne s'est pas faite sans difficultés ; aussi, dans son fonctionnement, les difficultés rencontrées sont essentiellement dues au renouvellement des mandats des membres de la Commission, aux insuffisances des textes de base. On peut citer entre autres, l'absence de dispositions claires sur l'ancrage institutionnel, et ses répercussions sur le statut du personnel et celui du premier responsable.

Le mandat des membres de la Commission est expiré depuis décembre 2012. Depuis lors, les actions entreprises n'ont pas été.

La Loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel crée une autorité administrative indépendante avec à sa tête une personnalité nommée en qualité de Président, avec rang de Secrétaire général. Dans la pratique, il y a un problème évident dans le positionnement protocolaire de la CIL, au regard de la mission qui lui est dévolue et aussi du titre conféré à son premier responsable. La Commission a vocation à contrôler tous les responsables du traitement de données, que ce soit des organismes privés ou publics et l'article 38 de la loi sus-citée, dispose qu'aucune autorité publique ne peut s'opposer à son action.

De là, découle la seconde difficulté, car pendant que la loi confère le titre de Président au premier responsable, le décret n°2007-283/PRES/PM/MDHPC du 18 mai 2007 portant organisation et fonctionnement de la CIL dispose à son article 2, que le Président à rang de Secrétaire général. La qualité de Président ne saurait s'accommoder avec le rang de Secrétaire général. En plus, comment une personne de rang inférieur peut-elle contrôler et faire des injonctions à l'encontre d'une autorité de rang supérieur ?

Une autre difficulté que l'on peut relever est relative au statut du personnel. Sur ce point, il convient de relever que le décret n°2007-283/PRES/PM/MDHPC du 18 mai 2007 portant organisation et fonctionnement de la CIL dispose que les agents de la Commission sont régis par les textes en vigueur relatifs aux agents publics de l'Etat. La mission de la Commission est de veiller à l'application de la loi n°010-2004/AN, notamment en contrôlant l'application de l'informatique aux traitements de données personnelles et, pour y parvenir, elle a besoin de personnel spécifique dans divers domaines dont le droit des TIC et l'audit/sécurité des systèmes d'information avec une rémunération conséquente pour assurer son maintien.

Enfin, le niveau du budget qui est insuffisant pour l'atteinte des objectifs de la CIL. En termes de solutions, les propositions qui peuvent être faites aux autorités, dans l'ordre de priorité, sont les suivantes :

- consacrer la protection des données personnelles dans la Constitution et faire adopter une loi organique dans les meilleurs délais ;
- prendre en compte la CIL dans les accords de coopération avec les partenaires techniques et financiers ;
- associer la CIL aux rencontres officielles du domaine des droits humains et de la vie privée et spécifiquement, sur la protection des données personnelles, la cybersécurité, le développement du numérique ;
- faire amplier à la CIL des informations sur les bourses mises à la disposition, par les pays partenaires techniques et financiers au profit des agents de l'administration publique ;
- accorder une dérogation à la CIL, lui permettant un recrutement direct de son personnel ;
- allouer des ressources pour renouveler le parc auto qui est amorti ;
- allouer un budget conséquent à la CIL pour l'atteinte de ses objectifs ;
- doter la CIL de moyens nécessaires à la construction d'un siège.



RAPPORT
ANNUEL 2014

ANNEXES

Tableau récapitulatif des réunions du bureau de l'AFAPDP

25^{ème} réunion du bureau de l'AFAPDP

| Date | Ordre du jour pour adoption |
|----------------|---|
| 6 février 2014 | <ol style="list-style-type: none"> 1. Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la précédente réunion 2. Examen des procès-verbaux des assemblées générales de Marrakech (pour adoption par les membres par voie électronique, avant le 22 février) 3. Suivi de la mise en œuvre des résolutions adoptées à Marrakech RCE Éducation numérique ; Transparence/surveillance ; 4. Programme pour 2014 (sur la base du plan d'action présenté à Marrakech et du calendrier 2014) Budget pour 2014 5. Divers |

26^{ème} réunion du bureau de l'AFAPDP

| Date | Ordre du jour pour adoption |
|-------------|---|
| 26 mai 2014 | <ol style="list-style-type: none"> 1. Adoption de l'ordre du jour 2. Adoption du procès-verbal de la 25^{ème} réunion du bureau de l'AFAPDP 3. Formation aux RCE 4. 8^{ème} conférence francophone sur la protection des données 5. 36^{ème} conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée 6. Suivi financier 7. Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie 8. Sommet de la Francophonie à Dakar 9. Prochaine réunion du bureau |

27^{ème} réunion du bureau de l'AFAPDP

| Date | Ordre du jour pour adoption |
|-------------------|---|
| 05 septembre 2014 | <ol style="list-style-type: none"> 1) Procès-verbal de la 26^{ème} réunion du bureau 2) Calendrier international de la protection des données du 2^{ème} trimestre 2014 [info] 3) Ordre du jour de la 8^{ème} Assemblée générale 4) 7^{ème} Rapport moral (2013-2014) 5) 7^{ème} Rapport financier 6) Message du président de l'AFAPDP aux participants à la 36^{ème} Conférence internationale à Maurice |

28^{ème} réunion du bureau de l'AFAPDP

| Date | Ordre du jour pour adoption |
|------------------|--|
| 27 novembre 2014 | <ol style="list-style-type: none"> 1) Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la 27^{ème} réunion du bureau de l'AFAPDP 2) Compte rendu de la 8^{ème} assemblée générale en ligne de l'AFAPDP 3) Compte rendu de la participation francophone à la 36^{ème} Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée 4) Activités de la fin 2014 5) Plan d'action pour 2015 |

Tableau des sessions de l'année 2015

| Date | Ordre du jour pour adoption | Nombre des participants | Nombre de délibération |
|------------|---|-------------------------|------------------------|
| 07-janv-14 | Projet de règlement intérieur de la CIL | 15 | 0 |
| | Projet de décret portant organisation et fonctionnement de la CIL | | |
| | Projet de décret portant détermination du pouvoir de sanction de la CIL | | |
| | Projet de décret portant détermination des modalités de mise en œuvre des droits et obligation en matière de traitement des données à caractère personnel | | |
| | Projet de décret portant définition des modalités de saisine de la CIL pour non-respect des dispositions de la loi N°010/2004/AN du 20 avril 2004 | | |
| | Projet de décret portant détermination des pouvoirs de contrôle et de vérification de la CIL | | |
| | Divers | | |

| Date | Ordre du jour pour adoption | Nombre des participants | Nombre de délibération |
|------------|---|-------------------------|------------------------|
| 31-janv-14 | Projet de budget 2014 ; | 15 | 0 |
| | Projet de programme d'activités 2014 ; | | |
| | Projet de fiche de déclaration des traitements ; | | |
| | Divers. | | |
| 28-févr-14 | Note d'étude relative à la déclaration de traitement et à une demande d'autorisation de transfert de données personnelles de AIRTEL BURKINA | 17 | 2 |
| | Projet de délibération portant déclaration de traitement et demande d'autorisation de transfert de données personnelles de AIRTEL BURKINA ; | | |
| | Divers. | | |
| 03-juin-14 | Réaménagement du budget 2014, | 15 | 0 |
| | Projet de budget 2015, | | |
| | Divers. | | |
| 27-juin-14 | Pré rapport public 2013 | 19 | 2 |
| | Note d'étude portant demande d'autorisation de traitement de données biométriques de l'Institut Africain de Management (IAM) ; | | |
| | Note d'étude portant demande d'avis technique du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale sur la mise en œuvre d'un guichet virtuel unique | | |
| | Divers. | | |
| 28-nov-14 | Echanges 02 | 15 | 0 |
| 16-déc-14 | Informations diverses | 15 | 0 |
| | Echanges | | |

Légende photo



Légende photo

Légende photo



Légende photo



Légende photo

Légende photo



TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| SOMMAIRE..... | 3 |
| LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS..... | 4 |
| AVANT-PROPOS..... | 5 |
| INTRODUCTION..... | 6 |
| CHAPITRE I : LA SENSIBILISATION..... | 7 |
| I. De la Célébration de la Journée internationale de la protection des données personnelles et du lancement de la Campagne d'éducation au numérique..... | 7 |
| II. Des séminaires de sensibilisation aux enjeux de la protection des données personnelles au profit des différentes couches socioprofessionnelles..... | 8 |
| 1. La campagne d'éducation au numérique..... | 8 |
| 2. Les séminaires de sensibilisation des Gouverneurs et Hauts commissaires..... | 8 |
| 3. Le séminaire de sensibilisation des cadres de la BCEAO..... | 9 |
| 4. Le séminaire de sensibilisation des conseillers et cadres de la Présidence du Faso..... | 9 |
| 5. Des séminaires de sensibilisation des agents de la Police nationale..... | 10 |
| III. De la contribution de la CIL à des sessions d'information et de sensibilisation sur ce plan, les structures suivantes ont saisi la Commission pour des actions de sensibilisation..... | 10 |
| 1. Le Salon de l'enfant et de l'adolescent (SINEA)..... | 10 |
| 2. De la sensibilisation des élèves du Collège de la Sainte Famille..... | 11 |
| 3. De la participation de la CIL au Forum pour la gouvernance de l'Internet au Burkina Faso..... | 11 |
| 4. De la sensibilisation des jeunes filles de l'Alliance chrétienne sur les bonnes pratiques sur internet (camp biblique Réunion)..... | 11 |
| 5. De la participation de la CIL à un cadre de concertation sur la création des entreprises en ligne..... | 11 |
| 6. De la participation de la CIL aux rencontres du Groupe de gestion de l'information de l'INSD..... | 12 |
| 7. De la participation de la CIL aux travaux du Comité de mise en œuvre du SIF dans le cadre du MCA..... | 12 |
| IV. Des actions de communication..... | 12 |
| 1. Des Relations publiques..... | 12 |
| 2. De la diffusion de films de sensibilisation..... | 13 |
| 3. De la publicité institutionnelle..... | 14 |
| 4. Des couvertures médiatiques des séminaires et ateliers, de la formation du personnel et des membres de la CIL..... | 14 |
| 5. De la participation de la CIL à l'émission télé « Ça se passe à la télé »..... | 14 |
| CHAPITRE 2 : LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI..... | 14 |
| I. Des missions de contrôle..... | 15 |
| 1. De la mission de contrôle dans les Hôtels et autres lieux d'hébergement..... | 15 |
| 2. De la mission de contrôle des agences de recrutements et de gestion en ressources humaines..... | 16 |
| II. Des demandes d'avis et de conseils..... | 16 |
| 1. De la demande d'autorisation de AIRTEL Burkina Faso S.A. pour le transfert et le traitement de données à l'étranger.... | 17 |
| 2. De la demande d'autorisation de mise en œuvre d'un traitement de données biométriques par IAM Ouaga..... | 17 |
| 3. De la demande d'avis technique du Ministère de la Fonction Publique, du travail et de la sécurité Sociale..... | 18 |

| | |
|--|-----------|
| III. Des plaintes..... | 19 |
| 1. La plainte de Monsieur L.Y. contre le billeteur du département de Zabré..... | 19 |
| 2. La plainte de Monsieur R. D. contre son employée..... | 19 |
| CHAPITRE 3 : LE RENFORCEMENT DES CAPACITES..... | 20 |
| 1. De la formation du personnel..... | 20 |
| 3. De la contribution de la CIL à la formation initiale des étudiants..... | 21 |
| CHAPITRE 4 : DE LA PARTICIPATION DE LA CIL AUX RENCONTRES INTERNATIONALES..... | 23 |
| 1. De la participation de la CIL à l'Assemblée générale du RECEF à Bamako (MALI)..... | 23 |
| 2. De la participation de la CIL à la CMDT à Dubaï..... | 23 |
| 3. De la participation de la CIL aux rencontres du CAHDATA..... | 24 |
| 4. De la participation de la CIL aux Journées des Réseaux institutionnels de la Francophonie en mai 2014..... | 25 |
| 5. De la participation de la CIL au Global Symposium of Regulators (GSR)..... | 26 |
| 6. De la tenue d'un séminaire sous régional sur la protection des données personnelles..... | 26 |
| 7. De la participation de la CIL à la journée de formation des autorités francophones sur les RCE..... | 27 |
| 8. De la participation de la CIL à la 35ème conférence internationale des commissaires à la protection des données personnelles et de la vie privée..... | 28 |
| 9. De la participation de la CIL à la Conférence des Plénipotentiaires de l'UIT..... | 29 |
| CHAPITRE 5 : DU PARTENARIAT AVEC L'AFAPDP ET LES AUTORITES DE PROTECTION DES DONNEES..... | 32 |
| 1. De la visite d'amitié et de travail de la Commission de la Protection des Données Personnelles (CDP) du Sénégal à la CIL (12 au 16 mars)..... | 32 |
| 2. Le partenariat avec l'AFAPDP..... | 33 |
| CHAPITRE 6 : DES SESSIONS ET AUTRES ACTIVITES INTERNES DE LA COMMISSION..... | 34 |
| I. Le fonctionnement de la Commission..... | 34 |
| 1. Des sessions de la Commission..... | 34 |
| 2. Des réunions de Cabinet..... | 34 |
| 3. La mise en place d'un réseau de points focaux et leur formation..... | 34 |
| 4. Du projet de relecture des textes de la CIL..... | 35 |
| 5. Des rencontres interministérielles pour la relecture des textes d'application de la CIL..... | 35 |
| 6. De la rédaction d'un projet de Loi organique pour la protection des données personnelles..... | 36 |
| II. La gestion administrative et financière..... | 36 |
| 1. La gestion administrative..... | 36 |
| 2. La gestion financière et comptable..... | 38 |
| CHAPITRE 7 : DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS..... | 41 |
| LA CIL EN IMAGES..... | 43 |
| TABLE DES MATIERES..... | 48 |

MISE EN PAGE



CORRECTION

ACE - Développement/Synergie

CREDITS PHOTO

CIL

Shutterstock

RÉALISATION - PRODUCTION

ACE - Développement/Synergie

01 BP 3613 Ouagadougou 01

Tél. : (226) 25 30 16 54 - Fax : 25 30 58 60

Courriel : synergie@fasonet.bf



Tél. : 25 37 70 90
Fax : 25 37 70 90

www.cil.bf

Commission de l'Informatique et des Libertés

Avenue Mouammar EL KHADAFI

01 BP 1606 Ouagadougou 01

Tél. : +226 25 37 70 90

infos@cil.bf

www.cil.bf

